

## Mairie de Vallière

### Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le quinze du mois de mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

*Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Dominique BOULENGUEZ, Laurent CHASTRUSSE, Gérard COUBRET, Jacques TOURNIER, Guillaume BERGERON, Chantal JOUBERT, Thierry FAZILLE, Cédric COUEGNAS, Laurence BOULANGER.*

*Absents excusés : Valérie CHAMPEYTINAUD qui donne pouvoir à Yvette DESMICHEL,  
Sébastien DUMAÎTRE qui donne pouvoir à Laurence BOULANGER,  
Vincent ASSELINEAU.*

*Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.*

Une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Yves CHAMFREAU, Maire de Vallière jusqu'en 2007 décédé cette semaine.

#### **Délibération N°1 : Approbation des comptes de gestion : principal, station-service, assainissement**

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

#### **Considérant l'exactitude des opérations**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

**Approuve les comptes à l'unanimité.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de voix pour : 13  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

#### **Délibération N°2 : Compte administratif budget principal, assainissement, station-service**

**DELIBERATION DU Municipal ordinaire  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice :	<b>14</b>
Nombre de membres présents :	<b>11</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>12</b>
Nombre de pouvoirs :	<b>2</b>

Le Municipal ordinaire sous la présidence de Dominique BOULENGUEZ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Valérie BERTIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		416 156,03		213 069,84		629 225,87
Opérations de l'exercice	523 025,60	657 410,44	417 767,40	94 812,06	940 793,00	752 222,50
<b>TOTAUX</b>	<b>523 025,60</b>	<b>1 073 566,47</b>	<b>417 767,40</b>	<b>307 881,90</b>	<b>940 793,00</b>	<b>1 381 448,37</b>
Résultats de clôture		550 540,87	109 885,50			440 655,37
Restes à réaliser			70 000,00	189 565,00	70 000,00	189 565,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>523 025,60</b>	<b>1 073 566,47</b>	<b>487 767,40</b>	<b>497 446,90</b>	<b>1 010 793,00</b>	<b>1 571 013,37</b>
Résultats définitifs		550 540,87		9 679,50		560 220,37

**COMPTE ANNEXE PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		19 915,22		32 466,74		52 381,96
Opérations de l'exercice	369 728,76	358 491,99	27 940,54	38 897,61	397 669,30	397 389,60
<b>TOTAUX</b>	<b>369 728,76</b>	<b>378 407,21</b>	<b>27 940,54</b>	<b>71 364,35</b>	<b>397 669,30</b>	<b>449 771,56</b>
Résultats de clôture		8 678,45		43 423,81		52 102,26
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>369 728,76</b>	<b>378 407,21</b>	<b>27 940,54</b>	<b>71 364,35</b>	<b>397 669,30</b>	<b>449 771,56</b>
Résultats définitifs		8 678,45		43 423,81		52 102,26

**COMPTE ANNEXE PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		8 978,19		52 386,22		61 364,41
Opérations de l'exercice	34 285,76	43 283,43	29 939,71	22 533,13	64 225,47	65 816,56
<b>TOTAUX</b>	<b>34 285,76</b>	<b>52 261,62</b>	<b>29 939,71</b>	<b>74 919,35</b>	<b>64 225,47</b>	<b>127 180,97</b>
Résultats de clôture		17 975,86		44 979,64		62 955,50
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>34 285,76</b>	<b>52 261,62</b>	<b>29 939,71</b>	<b>74 919,35</b>	<b>64 225,47</b>	<b>127 180,97</b>
Résultats définitifs		17 975,86		44 979,64		62 955,50

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

### **Délibération N°3 : Affectation des résultats commune**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2018, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

#### Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	+ 134 384.84 €
Excédent reporté commune	+ 416 156.03 €
Excédent final R002	+ 550 540.87 €

#### Section d'investissement

Déficit de l'exercice	- 322 955.34 €
Excédent reporté	+ 231069.84 €
Déficit final D001	- 109 885.50 €

#### Besoin de financement

Soldes des restes à réaliser	+ 119 565 €
------------------------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité-d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

D001 : - 109 885.50 €

R002 : +550 540.87 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de voix pour : 13
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°4 : Affectation des résultats assainissement**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2018, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

#### Section de fonctionnement

Excédent de l'exercice	+ 8 997.67 €
Excédent reporté	+ 8 978.19 €
Excédent final	+ 17 975.86 €

#### Section d'investissement

Déficit de l'exercice	- 7 406.58 €
Excédent reporté	+ 52 386.22 €
Excédent final R 001	+ 44 979.64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter les résultats ainsi :

R 001 : 44 979.64 €

R002 : 17 975.8

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de voix pour : 13
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°5 : affectation des résultats station-service**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir approuvé le compte administratif de l'année 2018, il y aurait lieu d'affecter les résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide d'affecter ainsi le résultat :

#### Section de fonctionnement

Déficit de l'exercice	- 11 236.77 €
Excédent reporté	+ 19 915.22 €
Excédent final	+ 8678.45 €

#### Section d'investissement

Excédent de l'exercice	+ 10 957.07€
Excédent reporté	+ 32 466.74 €
Excédent final	+ 43 423.81 €

R001 : 43 423.81 €

R002 : 8 678.45 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de conseillers municipaux présents : 11  
Nombre de voix pour : 13  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°9 : Dépenses d'enfouissement des réseaux Orange – Part communale**

Le Maire rappelle que dans le cadre du dossier d'enfouissement des réseaux, la commune doit prendre en charge une partie des dépenses effectuées par Orange.

Le plan de financement est le suivant :

- Estimation des travaux : 6 720 €
  - Prise en charge par Orange 82 % : 5 510 €
  - Prise en charge communale : 1 209.60 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- De valider le devis,
- D'autoriser Madame le Maire, signer le devis.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de voix pour : 13  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

### **Délibération N°7 : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne de recettes proposé par la DGFIP**

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) propose la mise en œuvre du service de paiement en ligne et prélèvement unique sur internet des titres de recettes exécutoires émis par la collectivité dont le recouvrement est assuré par la comptable public.

La collectivité adhérente aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que le coût de commissionnement carte bancaire en vigueur par le Secteur Public Local.

Le prélèvement unique pour sa part n'engendre pas de frais supplémentaire pour la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention d'adhésion avec la DGFIP pour tous les produits générés par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service de paiement en ligne et autorise Madame le Maire à signer toute pièce adhérente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de voix pour : 13  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

#### **Délibération N°8 : Demande de subvention de l'association prévention routière**

Le Maire expose la demande de subvention de la prévention routière.

Elle rappelle les animations que l'association a menées avec l'école et dans le cadre des réglages de vision nocturne dans le courant de l'année 2018.

Une animation de révision du code de la route est d'ores et déjà prévue pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de l'association et d'octroyer une subvention de 100 € à la Prévention Routière.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de voix pour : 13  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0

#### **Délibération N°9 : Organisation de la vente d'un bien de section au village d'Epagnat**

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Groupement Forestier du Masvaudier représenté par Monsieur Benno SERVAZEIX domicilié à 11 Beaubiat – 23120 BANIZE, qui souhaite acquérir la parcelle N°48 section ZB, d'une superficie de 5 680 m<sup>2</sup>, qui appartient à la section d'Epagnat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité des votants Madame le Maire à organiser une consultation électorale des habitants de la section.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14  
Nombre de voix pour : 13  
Nombre d'abstention : 0  
Nombre de voix contre : 0